

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 29 AVRIL 2019 à 20 heures.

Date de la convocation : **23 avril 2019**

Date d'affichage : **23 avril 2019**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absent : Gaëtan PERRON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

Le Maire ouvre la séance en indiquant la modification de l'ordre du jour :

- Suppression du point 5 : contrat ascenseur.
- Ajout de la délibération de décision modificative

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 MARS 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2019 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

SINISTRE RESINE

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie :

- rappelle que le 17 octobre 2018, une entreprise de déménagement, intervenant dans la grande rue, a endommagé la résine de la voirie en face de la mairie,
- indique que la déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance Groupama le 13 février, au titre de la garantie "Protection Juridique" du contrat VILLASSUR,
- indique qu'un devis demandé à l'entreprise Via Système (entreprise qui a fait les travaux de résine pour la traversée du village), s'élève à 1 500 € TTC.
- informe de la visite en date du 02 avril des représentants de l'assurance, de l'expert et de Via Système,
- donne lecture du courrier de l'assurance en date du 15 avril acceptant l'indemnisation du sinistre à hauteur des 1 500 € TTC,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le règlement de 1 500 € correspondant à la réparation du dit sinistre,

ACCEPTE le devis de VIA SYSTEM pour un montant TTC de 1 500 €.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention déposées par des associations selon les critères définis lors du conseil municipal du 25 février dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE :

- (5 voix pour, 6 abstentions et 3 contre) le principe de verser une subvention exceptionnelle au profit de l'association des Parents d'élèves du collège du Grand Cèdre à Coligny. Le maire-adjoint en charge des Finances rappelle que les subventions exceptionnelles doivent rester par nature « exceptionnelles » et ne sauraient être reconduites chaque année. Il rappelle également que cette demande était précédemment rejetée car cette association n'est pas communale.

De plus elle n'a pas été évoquée lors de l'établissement du budget 2019. Après discussions, et un second vote (11 voix pour, 2 abstentions et 1 contre) le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 € au profit de l'association des Parents d'élèves du collège du Grand Cèdre à Coligny,

- (à l'unanimité) de verser une subvention de 114€ à l'ADAPA,
- (à l'unanimité) de verser une subvention de 70 € à l'association de portage de Repas de St Etienne Du Bois,

DECIDE de regrouper toutes les demandes des associations extérieures pour faire le point en fin d'année et décider des priorités à leur donner dans la limite du budget voté.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités lance un appel :

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient.

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer si il faut allouer ou non une subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que les frais d'entretien de l'église locale grèvent lourdement le budget de la commune, le conseil municipal ne souhaite pas s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris,

Après en avoir et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas verser de subvention.

CONTRAT POUR LES DEUX DEFIBRILLATEURS

Bruno BUIRON, Maire-Adjoint :

- Rappelle à l'assemblée l'achat des trois défibrillateurs :
 - un en 2008 pour les pompiers,
 - le deuxième en 2009, installé par l'entreprise SCHILLER à l'entrée du bâtiment Garavand,
 - et le troisième en 2016 par l'entreprise MEDYLIS SANTE - SCHILLER situé au stade.
- Indique que le contrat (hors consommable) est échu depuis le 31 mars 2019 pour celui de la mairie et que le contrat du défibrillateur du stade n'a jamais été établi,

- Donne lecture au conseil municipal d'une nouvelle proposition de l'entreprise SCHILLER proposant un contrat de maintenance et d'entretien triennal avec forfait consommable pour un montant TTC de 357.60 € pour l'ensemble des deux appareils,
- Précise que le contrat de maintenance ne concernera que ceux de la mairie et du stade étant donné que la maintenance du défibrillateur des pompiers est effectuée par le SDIS.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité,*

ACCEPTE le contrat triennal de l'entreprise SCHILLER France SAS pour maintenance et entretien triennal avec forfait consommable pour un montant TTC de 357.60 € pour l'ensemble des deux appareils (mairie et du stade), et à compter du 1^{er} avril 2019, et pour une durée de trois ans.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

CONVENTION APPEL A PROJET « ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE »

Le Maire :

- rappelle la délibération du 12 novembre 2018 pour laquelle une subvention avait été sollicitée auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » sur la base du devis de Ellipse Informatique pour un montant TTC de 9 234.82 € comprenant
 - ✓ 2 vidéoprojecteurs interactifs avec installation,
 - ✓ 2 stylets supplémentaires,
 - ✓ 4 ordinateurs portables.
 - ✓ 1 caméra sur socle
- Donne lecture du courrier en date du 25 mars 2019 de la Direction Académique au Numérique Educatif octroyant une subvention de 4 404.50 € (correspondant à 50%),
- Donne lecture de la convention de partenariat « écoles numériques innovantes et ruralité »,
- Propose de créer une commission pour définir le matériel à acquérir, en collaboration avec les institutrices,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « écoles numériques innovantes et ruralité »,

NOMME à la commission de travail pour l'achat du matériel :

- Christophe TEILLARD,
- Didier CHARVET,
- Maurice MARECHAL
- Les institutrices.

CONVENTION 2019-2023 DU DISPOSITIF HAISSOR

Bruno BUIRON, Maire adjoint :

- indique que la convention est arrivée à échéance et présente à l'assemblée la nouvelle convention concernant le dispositif Haissor de Bénay entre le Département de l'Ain, l'ADAPA, Ain Habitat et la Commune pour une durée de quatre ans,

- rappelle que cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice du dispositif Haissor de la Commune et vise à définir les obligations et responsabilités de chacun des partenaires dans la mise en place et le suivi du dispositif.

*Après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint, et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

ACCEPTE et AUTORISE le Maire à signer la convention 2019-2023 pour le dispositif Haissor.

CONVENTION DE PRET « EXPOSITION LE VERT SILENCE DE LA PRAIRIE »

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint donne lecture de la convention de prêt pour l'exposition « le vert silence de la prairie » entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (service développement culturel) et la commune.

Cette convention concerne une exposition itinérante, gracieusement mise à disposition par CA3B du 13 au 31 mai 2019.

Le matériel extérieur sera installé au cœur du village (autour de la mairie) et les panneaux intérieurs seront exposés dans la salle informatique –médiathèque. Le dernier jour, les affiches seront déplacées dans la salle Garavand et agrémenteront la collecte de sang du 31 mai.

Le matériel mis à disposition est :

- exposition extérieure : 5 visionneuses en bois + 1 panneau explicatif en PVC,
- exposition intérieure : 5 panneaux PVC, matériel audio : une chaîne hifi avec 3 enceintes, un lecteur mp3 avec câble RCA et chargeur et un casque.

La commune prendra en charge la promotion de cette exposition

*Après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint, et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

ACCEPTE et AUTORISE le Maire à signer la convention de prêt pour l'exposition « le vert silence de la prairie » entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, service développement culturel et la commune.

DEVIS

Bruno BUIRON, adjoint informe de la signature du devis de l'entreprise GROS Frères de Saint Etienne du Bois pour le remplacement de 3 plateaux de table en aggloméré pour un montant TTC de 822.60 € (274.20 € x 3).

PERSONNEL COMMUNAL

Didier CHARVET, adjoint informe l'assemblée de l'avancement des réunions des commissions voirie et scolaires sur le poste à définir pour le départ de Mélissa MARGUIN au 07 juin.

Il indique que des devis ont été réalisés pour sous-traiter les espaces verts (Dorthan, les deux aires de piques niques). Après discussion en commissions et compte tenu des montants évoqués, ils s'avèrent que les devis ne seront pas présentés au conseil.

Plusieurs pistes sont en cours :

- nomination d'un agent titulaire ce qui permettrait d'avoir la validation du nombre de BAFA,
- des annonces ont été déposées auprès de pôle emploi, du « bon coin », des communes de l'ancien canton de Coligny et de la mairie de St Etienne du Bois.
- réorganisation des emplois du temps du personnel existant (en cours d'évaluation).

Lors du prochain conseil, une délibération sera prise s'il est nécessaire de modifier les durées hebdomadaires des postes et éventuellement la saisine de la commission technique paritaire du centre de gestion.

NOTIFICATION DOTATIONS 2019

Le Maire fait part des dotations parvenues tardivement (après le débat budgétaire) pour la commune au titre de l'exercice 2019, soit une recette totale supplémentaire de 13 312 € dont le détail est :

- Dotation élu local : montant prévu au budget primitif 0 €, la commune percevra 3 030 €,
- D.G.F. : montant prévu au budget primitif 73 252 €, la commune percevra 73 323 €,
- Dotation solidarité : montant prévu au budget primitif 11 000 €, la commune percevra 21 211 €.

BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN DU 26 MAI 2019

Le conseil municipal définit le bureau de vote pour le 26 mai prochain.

DECISION MODIFICATIVE

Le Maire fait part du mail du Trésor Public signalant une anomalie dans le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 sur la présentation matérielle du budget, ainsi que le flux Hélios présentant une anomalie bloquante.

En effet, la section investissement présente un chapitre 001 en dépense (pour le budget de la commune) et en recette (report excédent du budget assainissement). Or cela n'est pas conforme à l'instruction budgétaire M 14.

Il convenait de contracter les deux sommes. Au cas d'espèce le budget devait présenter un solde en dépenses d'investissement de $118\,183 - 32\,878 = 85\,305$ €

Afin de régulariser la situation il est nécessaire de modifier le document budgétaire initial par délibération modificative par :

Suppression du 001 en recette : - 32 878 €
Diminution du 001 en dépense : - 32 878 €

*Après avoir entendu l'exposé du Maire Adjoint, et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

ACCEPTE la décision modificative suivante en section d'investissement,

DEPENSES : Diminution du compte 001 pour un montant de 32 878 €,

RECETTES : Diminution du compte 001 pour un montant de 32 878 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Potelets endommagés : Deux potelets ont été détériorés sur la traversée du village : l'un en face de la mairie et l'autre en face de la médiathèque.

Lotissement ouest : Signature chez le notaire le 16 mai prochain avec toutes les parties.
Une réflexion est lancée pour la dénomination de ce lotissement lors d'une prochaine réunion.

Avis de naissance : Hugo BUARD, né le 04 avril 2019 à VIRIAT, domicilié 620 Route du Moulin de Marmont.

Projet de panneaux photovoltaïques sur les délaissés d'autoroute : Par mail et entretien téléphonique, le Maire fait part d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au lieu-dit « Fraidègue » sur la commune de Béný par l'entreprise LUXEL (exploitant solaire) proposant la valorisation de zones non exploitées à travers une location longue durée pour l'installation d'un parc solaire.

LUXEL est une PME française spécialisée dans le domaine des centrales photovoltaïques au sol de grande puissance. La valorisation de terrains non exploités à travers une location longue durée pour l'installation d'un parc solaire. Ils gèrent le développement, la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le démantèlement de leurs centrales en fin de contrat. Actuellement, titulaire d'un parc de 70 centrales construites en France, du nord au sud, pour une puissance installée de 200 MWc (équivalent à la consommation électrique d'une ville comme Rennes ou Reims).

Pour que le projet soit économiquement viable, compétitif et qu'il puisse aboutir dans les meilleurs délais, un loyer annuel est proposé à partir de 2 500 € par hectare occupé garanti pendant toute la durée d'exploitation de la centrale soit au minimum 30 ans.

Après discussion, le conseil accepte de recevoir cette entreprise lors du prochain conseil soit le 28 mai prochain. Le président de la société de chasse est informé de la présentation en conseil.

Courses cycliste :

- Le 25 mai 13h à 18h30 : course de la vogue organisée par l'association Viriat Team
- Le 8 juin de 14 à 20h : course des trois jours de Coligny organisée par l'école de cyclisme de Bourg.

Ventes au déballage :

- 27 et 28 avril : annulée et à ce jour non reportée par M. et Mme KUNTZLER Jean Pierre
- 1^{er} mai : M. et Mme GUIGUE Armand

Conseil d'école : Didier CHARVET, adjoint donne le compte rendu du 5 mars dernier, à savoir :

- Effectif à ce jour : 91 élèves (+3 en toute petite section de maternelle).
- Prévision effectif pour la rentrée de septembre : 86 à ce jour.
- Nouvelle AVS, Mme BERTIN nommée dans la classe de Mmes PION et BOUTON.
- Bilan du voyage à Paris : Le cout s'est élevé à 11 400 € dont les 2/3 sont pris en charge par le sou des écoles. Les familles participent à hauteur de 110 € par enfant.
- Projet piscine financé par la CA3B, tous les lundis matin depuis le 25 mars et jusqu'au 24 juin pour les classes de CE1 et CE2.
- Le 8 mars : intervention de Mme SEGAUD, professeur au collège de Coligny pour sensibiliser les élèves de CM2 de Béný et Beaupont à l'étude de la langue allemande.

Panneau lumineux : Les travaux sont terminés, le panneau est opérationnel. Les informations publiées sur le panneau sont accessibles par Internet sur téléphone portable (smartphone) ou sur PC à travers l'adresse : beny.infos-municipales.fr (sauf la nuit après 22h). Les associations souhaitant passer des messages doivent contacter la mairie.

Prochain conseil municipal : le 28 mai à 20h00

Plantation fleurissement : Un appel est lancé aux bénévoles pour le fleurissement de la commune le 1^{er} juin à 8h00.

Arrosage semi-automatique : Un devis a été demandé pour l'installation dans certains massifs du village.

Travaux voirie : Ils ont commencé au carrefour de la Grande rue et de la route des Jacquets, ainsi que sur la route des Blancs.

Fermeture du secrétariat : La mairie sera fermée le samedi 1^{er} juin ainsi que le vendredi 31 mai.

Manifestations à venir sur la commune :

- 5 mai : Printemps des arts à Meillonas organisé par la CA3B
- 8 mai : cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, rassemblement à 10H15 devant la mairie.
- 11 mai : Marathon-relai sur 5 jours organisé par l'association « Enfance Soleil 01 » qui vient en soutien des familles accueillant un enfant atteint de trisomie. Deux coureurs de la Foulée Colignoise se relaient sur cinq jours en courant 400km depuis Mulhouse jusqu'à Cras-sur-Reyssouze. Le dernier jour (samedi 11 mai au matin), partis de Coligny puis passant à Pirajoux, ils feront une étape rapide à Bény (un ravitaillement sera organisé devant la mairie) avant de repartir par la route des Blancs. Toute la population est invitée à les accueillir et à les accompagner en courant ou à vélo jusqu' à l'arrivée à Cras sur Reyssouze (11km environ).
- 13 au 31 mai : Exposition à Bény le vert silence de la prairie organisé en lien avec CA3B
- 25 mai : Vogue, course cycliste organisée par le comité des fêtes. Vogue le dimanche 26.
- 31 mai : don du sang organisé par l'amicale des donneurs de sang Bény-Marboz.
- 16 juin : Rallye pédestre et repas « grillades » organisés par le sou des écoles au stade.
- 23 juin : Méchoui de la société de chasse, au stade.